

EXPLICATIONS SUR LES BOURSES

L'Ecole Minerva aide ses futurs élèves à planifier leurs études sur le plan financier en utilisant les divers fonds de bourse accessibles.

Elle le fait ainsi :

1. Premier principe : collecte de données unique

Chaque fonds de bourse dispose de son propre règlement et demande des informations qui lui sont propres. Nous vous proposons de remplir – et d'en garder une copie – un questionnaire couvrant l'ensemble des demandes, y compris les demandes au fonds de bourse Minerva. Ce questionnaire ne dispense pas de remplir les formulaires imposés par chaque fonds, mais vous évite de recommencer cette collecte plusieurs fois durant la formation.

2. Second principe : conseils dans le choix et le moment des demandes

Nous avons relevé une liste non limitative de fonds de bourse pouvant intervenir pour votre soutien. En fonction de votre situation et de votre lieu de résidence, nous vous transmettrons les adresses de contact aux fonds les plus susceptibles de vous aider, et ce en temps voulu. Rien ne vous empêche de trouver d'autres adresses, mais pour celles transmises par nos soins, suivez nos conseils !

3. Troisième principe : transparence financière et situation 'zéro'

L'incertitude sur les montants et sur les dates d'octroi des divers fonds a pour effet de rendre difficile la planification financière d'un cycle d'études. Nous vous proposons au départ un plan financier réaliste (dit 'du pire') qui ne suppose pas un recours irréaliste à des fonds dont l'octroi n'est nullement garanti. Ce plan inclut ou non, selon les cas, une bourse Minerva.

Les familles peuvent ainsi s'engager sur des bases claires et après avoir évalué si celles-ci sont supportables. Si par la suite des bourses sont obtenues, elles viendront selon les cas diminuer le nombre de mois de paiement ou diminuer les sommes à verser mensuellement.

INFORMATIONS SUR LA PROCEDURE DE DEMANDE

Quelques règles en général

- Démarche : suite au dépôt à notre secrétariat d'une demande de bourse, nous vous renvoyons une fiche contenant les adresses des fonds de bourse que vous pourriez contacter. Nous traitons également votre demande de bourse auprès du Fonds Minerva et formulons une réponse écrite. Dès que vous nous transmettez les réponses du ou des fonds contactés par vous, nous établissons – avant le début de l'année scolaire dans tous

les cas – un plan de paiement des sommes restant à votre charge. En cas d'acceptation de ce plan 'du pire' représentant votre engagement maximal, votre inscription est validée.

- Les bourses attribuées ne peuvent servir qu'à payer l'écolage de l'Ecole Minerva.
- Il est obligatoire de fournir des documents attestant les données que vous fournissez sur votre situation de revenu et de fortune. Par exemple, une déclaration d'impôt récente contient tous les éléments de preuve nécessaire.

Règles propres aux bourses Minerva

1. Démarche : l'attribution d'une bourse du Fonds de Bourses Minerva a lieu lors de l'étude du dossier ci-après, à remplir et nous renvoyer. Vous pouvez le demander durant un entretien, par téléphone ou par email. Il est également téléchargeable sur notre site.
2. Décisions : Un comité statue sur les demandes de bourse adressées à l'Ecole Minerva. Il se compose d'une personne de l'Ecole et de deux personnes de confiance extérieures à celle-ci, tenues à la discrétion. Une réponse écrite est formulée au demandeur.
3. Critères d'attribution : Deux principes en particulier guident le comité d'attribution : d'abord le requérant doit utiliser au maximum les ressources auxquelles lui et sa famille ont accès, ensuite une priorité est donnée à ceux qui demandent parallèlement une bourse d'origine différente ou un emprunt.
4. Les bourses attribuées ne peuvent servir qu'à payer l'écolage de l'Ecole Minerva, sont versées à l'Ecole directement. La libération au début d'un trimestre est conditionnelle au versement de la part de l'élève dans l'écolage dudit trimestre.
5. La bourse attribuée peut être suspendue s'il s'avère que les indications fournies dans le questionnaire qui suit sont fausses. Le fonds de bourse se réserve alors le droit de réclamer toute somme accordée à titre de bourse, ainsi que des intérêts sur arriérés par 4 %.

INFORMATIONS SUR LES BOURSES MINERVA

Comment les bourses Minerva sont-elles financées ?

Les bourses proposées proviennent de trois sources :

- Une contribution de l'Ecole Minerva, provenant de son éventuel bénéfice de fonctionnement.
- Des dons, à ce jour offerts par des anciens élèves ou leurs parents.
- Des remboursements de bourses qui étaient dès l'origine conçues comme en partie à fonds perdus et en partie remboursables.

Catégories de bourses Minerva proposées

Il existe trois options de bourses décrites ci-après, entre lesquelles vous pourrez indiquer une préférence. Le Comité de bourse peut ne pas retenir votre préférence mais s'efforce de le faire

dans la limite de ses possibilités. En outre, les personnes requérant pour elles-mêmes peuvent être invitées à proposer une personne de caution.

Option 1 : Bourse pure

Les bourses pures du fond de bourse n'ont pas à être remboursées. La part de l'écologie couverte par la bourse varie de 10% à 50%. Lorsqu'une bourse pure a été accordée et qu'en plus des contributions de fonds de bourse externes sont obtenues, la bourse pure est réduite d'une moitié des apports externes. L'autre moitié réduit la charge financière restant au demandeur.

Option 2 : Bourse mixte

Le Fonds de bourses apporte deux contributions séparées au boursier : la première est de type bourse pure et n'a pas à être remboursée, tandis que la seconde est un prêt sans intérêt et devra être remboursé au terme d'une période moratoire. L'argent reversé revient au fond de bourse et contribue au financement de bourses ultérieures.

Le total des deux contributions peut dépasser 50%, ce qui à court terme rend le financement des études plus léger dans cette option. L'obligation de rembourser la part prêtée peut être prise en charge par le boursier s'il a 21 ans révolus au moment du début de ses études à l'Ecole Minerva. Sinon il doit être au bénéfice d'une garantie de parents ou amis.

Option 3 : Bourse avec contribution du salaire de stage

La particularité du parcours de type 'Ecole des métiers' en école professionnelle est que le stage, trouvé par l'Ecole, est rémunéré, à un niveau d'ailleurs supérieur à celui des apprentissages. Si l'apprenti/e s'engage à reverser la moitié de son salaire de stage à titre de contribution au financement de ses études, le Fonds de bourse augmentera sa contribution globale de 1'500 francs. Les frais d'écologie seront alors assez clairement allégés. Un tel engagement ne peut pas toujours être pris en début d'études car l'apprenti/e doit avoir 18 ans révolu pour signer un tel engagement.



QUESTIONNAIRE**SECTION 1 : SITUATION**

Nom requérant _____ Prénom _____

Né(e) le _____ Tél. privé _____

Rue/No _____ NPA/lieu _____

Tél. prof. _____ Employeur _____

Dernier revenu mensuel Fr. _____ Loyer Fr. _____

Etat civil _____ Email _____

Nom conjoint _____ Prénom _____

Né(e) le _____ Tél. privé _____

Rue/No _____ NPA/lieu _____

Tél. prof. _____ Employeur _____

Dernier revenu mensuel Fr. _____ Loyer Fr. _____

1. Requérez-vous pour vous-même ou l'un de vos enfants ? _____

2. Combien de personnes sont-elles actuellement à votre charge ? _____

3. Disposez-vous d'un autre soutien de famille pouvant participer au financement ?

Si oui, indiquez son nom, son adresse et le nombre de personnes à sa charge :

4. Quel est le revenu brut approximatif du foyer qui va financer la formation visée ?

Moins de 50'000 francs par an

Entre 50'000 et 65'000 francs par an

Entre 65'000 et 80'000 francs par an

Entre 80'000 et 100'000 francs par an

Plus de 100'000 francs par an

5. Déclarez-vous au fisc une fortune supérieure à 60'000 francs ? _____

6. Si vous réquérez pour vous-même et avez déjà tenu un emploi rémunéré (à plein temps ou à temps partiel) dans le passé, merci de remplir le tableau ci-après :

Période	Employeur	Taux	Salaire annualisé approximatif

SECTION 2 : FINANCEMENT

1. Le requérant a-t-il bénéficié d'une bourse quelconque dans le passé ? _____

Si oui, quelles en étaient l'origine et l'usage ?

2. Avez-vous entamé des démarches pour obtenir prochainement une autre bourse ? _____

Si oui, indiquez lesquelles (en incluant l'office cantonal des bourses) et si celles-ci ont abouti :

3. Avez-vous l'intention d'entamer de telles démarches ? _____

Si oui, auprès de quel(s) bailleur(s) ?

5. Évaluez la tranche d'écolage mensuelle supportable par vos finances durant la durée complète des études envisagées :

Entre 200 francs et 399 francs Entre 400 francs et 599 francs Entre 600 francs et 799 francs

Entre 800 francs et 999 francs Entre 1000 francs et 1199 francs

6. Laquelle des deux options Minerva (voir page 2) souhaiteriez-vous plutôt ? Pure Mixte

7. L'apprenti contribuera-t-il au financement par 50% de son salaire de stage ? Oui Non

8. Indiquez ci-dessous brièvement le budget des dépenses liées à votre formation selon vos prévisions, en incluant les postes suivants :

Ecolage : _____

Transports : _____

Repas à l'extérieur : _____

Matériel de cours : _____

Total : _____

SECTION 3 : FORMATION ET OBJECTIFS DE L'ELEVE

1. Quelle formation de l'Ecole Minerva souhaitez-vous suivre et en combien de temps :

2. Quels sont vos objectifs en suivant ce cours ?

3. Quelles ont été vos principales activités scolaires, extra-scolaires et professionnelles depuis la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans ?

4. Si vous désirez donner des précisions utiles à l'évaluation de votre demande et qui ne seraient pas mises en évidence par les questions précédentes, exposez-les ci-dessous :

Lausanne, le _____ Signature du requérant de bourse : _____

Nom et Prénom de l'élève : _____

Date de naissance : _____ Téléphone et e-mail : _____

Adresse : _____